



Le Personnel de l'ensemble scolaire Saint Paul-Notre Dame 2022-2023

Chef d'établissement 2nd degré
coordonnateur :

Mme S. IWEINS

Chef d'établissement 1^{er} degré :

Mme C. LOUARN

Adjointe de Direction :

Mme B. SCHILTZ

Adjointe en Pastorale :

Mme D. MAUVAIS

Animatrice en Pastorale :

Mme R. LOOTVÖET

Assistante du site St Paul

Mme B. PARRIER

Conseillère Principale d'Éducation :

Mme C. DAVID

Comptable :

Mme T. SPINOS

Secrétaire :

Mme J. MACRE

Accueil Notre Dame :

Mme S. VASSANT

Saint Paul :

Mme K. ARMAND

55 Enseignants :

dont 32 au collège et
23 en primaire et maternelle

Aide-maternelles :

Mme L. BANREZES

Mme K. GUIBERT

Mme P. MARTIN

Mme D. STIEVENART

Mme S. POURTIER

Le Personnel Educatif :

Mme J. DEFRANCE

M. B. DESMET

Mme C. HUMBLOT

Mme S. LANGLOIS

Mme A. LE MERRER

Mme M. VEDRENNE

Equipe entretien, ménage et cuisine : Mme CORDEL, Mme DELAFONTAINE, Mme GIRARD, Mme HARDY, M. HARDY, Mme PREVOST, Mme ROSELLE.

Restauration : Mme CLERY et son Equipe d'API et le Chef de la société SCOLAREST (Saint Paul)



Horaires de l'Établissement

Ouvertures et Fermetures :

Ecole Saint Paul pour la maternelle et CP

| | |
|-----------|---------------------------------------|
| 7h30-8h30 | Heures d'ouverture et début de classe |
| 11h30 | Fin de la classe |
| 13h15 | Reprise de la classe |
| 16h25 | Fin de la classe |

Ecole Notre Dame pour l'élémentaire

| | |
|-----------|---------------------------------------|
| 7h45-8h25 | Heures d'ouverture et début de classe |
| 11h30 | Fin de la classe |
| 13h15 | Reprise de la classe |
| 16h30 | Fin de la classe |

Collège Notre Dame

| | |
|-----------|---------------------------------------|
| 7h45-8h30 | Heures d'ouverture et début de classe |
| 12h20 | Fin de la classe |
| 13h45 | Reprise de la classe |
| 16h45 | Fin de la classe |

Maternelle : Garderie de **17h00 à 18h00**
sortie possible pendant ce créneau

Elémentaire : Etudes dirigées de **17h00 à 18h00**
Aucune sortie ne peut se faire dans ce créneau

Collège : Etudes surveillées de **17h00 à 18h00**
Aucune sortie ne peut se faire dans ce créneau.



Organisation de la Rentrée 2022/2023

La rentrée scolaire est fixée au **Jeudi 1er septembre 2022** pour les maternelles, primaires et 6èmes.

Tous les enfants doivent être présents dès le premier jour pour que nous puissions déclarer les effectifs. Si un empêchement de force majeure (maladie par exemple) retient votre enfant, nous vous demandons de nous prévenir avant le **Vendredi 26/08/22**.

RENTREE DES MATERNELLES : Le Jeudi 1er septembre 2022

- pour les enfants nés en **2020** et **2019** : classe de **9h00 à 11h30 seulement**
- pour les enfants nés en **2018** et **2017** : classe de **13h30 à 16h30 seulement**

Pour que les maternelles se familiarisent avec l'école et leur maîtresse, il est nécessaire de leur consacrer un temps particulier. C'est pourquoi le jour de la rentrée, leur présence est réduite à une demi-journée.

Ce jour de rentrée, il n'y aura ni cantine, ni garderie pour les maternelles

RENTREE DES ELEMENTAIRES : Le Jeudi 1er septembre 2022 à :

9H45 pour les élèves du CP, CE1 et CE2 (entrée rue de Buzanval)

14H30 pour les élèves du CM1 et CM2 (entrée rue de Buzanval)

La cantine sera assurée le premier jour pour les élèves du CP au CE2 mais pas l'étude

Pour les enfants beauvaisiens de l'école maternelle et primaire, le numéro d'allocataire CAF ou MSA est à fournir si vous êtes rattaché à la CAF de Beauvais, sinon un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe, attestation ASSEDIC, l'avis de taxe d'habitation) datant de juin ou juillet ou août 2022 est à fournir au secrétariat du site impérativement avant le 15/09/2022

RENTREE DES COLLEGIENS :

Les 6èmes : Le Jeudi 1er septembre 2022 à 8H30

Mot d'accueil du Chef d'établissement. Appel des élèves, Rencontre avec l'équipe de Direction puis avec le Professeur Principal. Les élèves viendront avec un cartable vide et leur trousse.

Le 1^{er} septembre la cantine sera assurée, mais pas l'étude.

Les 5èmes : Le Vendredi 2 septembre 2022 à 9H45, ils n'auront pas cours l'après-midi

Les 4èmes : Le Vendredi 2 septembre 2022 à 14H00

Les 3èmes : Le Vendredi 2 septembre 2022 à 8H30, ils n'auront pas cours l'après-midi

Les cours et l'étude du soir commenceront pour tous le **lundi 5 septembre 2022**



2022 Les élèves de **6èmes** n'auront pas cours **le Vendredi 2 septembre 2022**



Règlement financier 2022/2023

Préambule : Les tarifs sont calculés **sur la base de 3 trimestres égaux et lissés sur l'année.**

Ils sont établis en tenant compte :

- Des vacances scolaires, jours fériés et journées pédagogiques ;
- Des sorties (ou voyages) scolaires, et de tout évènement exceptionnel qui pourrait survenir, inférieur ou égal à 5 jours, (*aucun remboursement n'est effectué en deçà de 5 jours consécutifs de non classe de la cantine pour les demi-pensionnaires*).

Les absences à l'initiative de la famille ne sont pas remboursables.

Les changements de forfaits (cantine, étude et garderie) sont appliqués au 1^{er} du mois suivant (*aucun remboursement ne sera effectué pour les changements en cours de mois*).

1 Règlements obligatoires :

- a) **Contribution familiale** : Les parents participent financièrement en réglant la contribution familiale qui englobe les charges inhérentes de l'Établissement telles que : travaux, entretien des bâtiments scolaires et administratifs, acquisition du matériel scolaire et les activités liées à la pastorale.
- b) **Les cotisations obligatoires** : Elles sont reversées par l'établissement en particulier aux organismes suivants :
 - UDOGECO (Union Départementale des OGEC de l'Oise)
 - UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)
 - SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique)
 - ASECB (Association de solidarité de l'Enseignement Catholique de Beauvais)
- c) **L'assurance** : Tous les élèves sont couverts par une assurance accident scolaire et extra-scolaire 24h/24h du 01/09/2022 au 31/08/2023.
L'assurance est obligatoire.

2 Modes de règlement :

Les règlements s'effectuent par prélèvements bancaires mensuels d'Octobre à Juin, le 10 de chaque mois (option que nous souhaitons fortement), ou à défaut par chèques libellés à l'ordre de l'OGEC Saint Paul -Notre Dame (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Le paiement est possible par carte bancaire via le site EcoleDirecte.



3 Adhésion à l'A.P.E.L. :

L'Établissement perçoit pour le compte de l'A.P.E.L une cotisation de 24.39 €/an. En tant que membre, vous serez invité à désigner les administrateurs de votre association de parents lors de l'Assemblée Générale annuelle, dont la date vous sera précisée ultérieurement. Vous serez par ailleurs destinataire du journal « Famille et Education ».

Les parents qui ne désirent pas adhérer à l'A.P.E.L sont priés de le faire savoir par écrit avant fin septembre 2022.

4 Restauration : Le montant trimestriel est calculé d'après **le total annuel des jours de cantine, en considérant des trimestres égaux**. Pour les repas exceptionnels, des carnets de 5 tickets ou à l'unité sont vendus au secrétariat de l'école. Chaque enfant externe, voulant prendre son repas, devra être en possession de son ticket le jour même. Des forfaits sont possibles pour les enfants déjeunant à jours fixes pendant le trimestre.

La restauration est assurée sur place par la société A.P.I. ou SCOLAREST Le goûter est à tous les élèves de Maternelle, et aux élèves d'Elémentaire et du Collège qui restent en étude.

En cas d'absence maladie de 4 jours consécutifs et pour un forfait 4 jours une régularisation sur les frais de cantine est possible ou pour les demi-forfaits, une régularisation à partir de 3 repas consécutifs non pris. La régularisation s'effectue sur demande et présentation d'un certificat médical.

5 Garderie / Etude : Les tickets sont vendus à l'unité ou par carnets de 5 tickets au secrétariat. Des forfaits sont possibles pour les enfants restant en étude ou en garderie à jours fixes pendant le trimestre.

En cas d'absence maladie de 4 jours consécutifs, une régularisation sur les frais d'étude est possible ou pour les demi-forfaits, une régularisation à partir de 3 jours d'études/garderie consécutifs non effectués. La régularisation s'effectue sur demande et présentation d'un certificat médical.

6 Réductions : Pour les familles scolarisant 3 enfants et plus dans un ou plusieurs établissements privés catholiques de Beauvais, une réduction pourra être accordée.

Pour cela, il faudra fournir dès la rentrée, un certificat de scolarité du, ou des autres établissements privés.



Réductions consenties sur la contribution familiale :

- pour 2 enfants **(et uniquement dans le cas où les 2 enfants sont scolarisés dans l'ensemble scolaire St Paul – Notre Dame**
=10% sur le plus jeune
- 3 enfants = 10% pour chaque enfant
- 4 enfants = 20% pour chaque enfant
- 5 enfants = 30% pour chaque enfant

7 Situations particulières : Pour les cas justifiés, les parents en feront la demande par écrit au Chef d'Etablissement, qui étudiera avec l'OGEC les possibilités d'accorder des réductions.

Pour les nouvelles familles qui souhaitent le prélèvement bancaire mensuel veuillez nous adresser rapidement un RIB et compléter l'autorisation de prélèvement.

Nous vous remercions de nous tenir informés de tout changement d'adresse

Le Chef d'Etablissement

2nd degré coordonnateur

Mme Iweins

Le Chef d'Etablissement

1^{er} degré

Mme LOUARN

Le Président de l'OGEC
M. Le Floch



Règlement financier 2022/2023

OGEC SAINT PAUL-NOTRE DAME TARIFS 2022/2023



| | MATERNELLE | PRIMAIRE | SECONDAIRE |
|---|-------------------|-----------------|-------------------|
| Contribution Familiale Mensuelle Cotisations et Assurance incluses | 75,25 € | 94,01 € | 126,02 € |
| 1/2 Pension Mensuelle | 76,36 € | 100,03 € | 109,38 € |
| Total Mensuel (sur 9 mois) | 75,25 € | 94,01 € | 126,02 € |
| 1/2 Pensionnaires | 151,61 € | 194,04 € | 235,40 € |
| Cotisation A.P.E.L. Trimestrielle | 8,13 € | 8,13 € | 8,13 € |
| TOTAL TRIMESTRIEL | 233,88 € | 290,16 € | 386,19 € |
| 1/2 Pensionnaires | 462,96 € | 590,25 € | 714,33 € |

| | GARDERIE / ETUDE EXCEPTIONNELLES | | REPAS EXCEPTIONNELS | |
|-------------------|---|-----------|----------------------------|-----------|
| | 1 ticket | 5 tickets | 1 ticket | 5 tickets |
| MATERNELLE | | | | |
| GARDERIE | 3,30€ | 12,00€ | 6,20€ | 26,90€ |
| PRIMAIRE | | | | |
| ETUDE DU SOIR | 4,90€ | 21,30€ | 7,20€ | 33,60€ |
| COLLEGE | | | | |
| ETUDE DU SOIR | 6,30€ | 27,70€ | 8,20€ | 37,30€ |
| | TRIMESTRE | | | |
| | 71,00 € | | | |
| | 93,00 € | | | |
| | 96,00 € | | | |

Ensemble Scolaire Saint Paul - Notre Dame
 28 rue de Buzanval 60000 BEAUVAIS
accueil@notredamebeauvais.fr



Les Vacances Scolaires 2022/2023

Toussaint

Du Vendredi 21 octobre 2022 au soir
Au Lundi 7 novembre 2022 au matin

Noël

Du Vendredi 16 décembre 2022 au soir
Au Mardi 3 janvier 2023 au matin

Hiver

Du Vendredi 10 février 2023 au soir
Au Lundi 27 février 2023 au matin

Printemps

Du vendredi 14 avril 2023 au soir
Au mardi 2 mai 2023 au matin

Pont de l'Ascension

Du mardi 16 mai 2023 au soir pour les
primaires, et les 6èmes
Du mercredi 17 mai 2023 après les cours pour
les 5^{ème}, 4èmes et les 3èmes
au lundi 22 mai 2023 pour tous

Fin des cours

Le Vendredi 7 Juillet 2023 au soir

Ces dates sont susceptibles de modifications indépendantes de
notre volonté ; d'autres dates seront communiquées
ultérieurement, merci d'en prendre connaissance dans les
calendriers distribués au cours de l'année scolaire.

~~~~~

